

Compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2012 – Péronne – 9h30

Commission Thématique « Risques majeurs »

Etaient présents :

Monsieur Gilbert SIMEON, Président de la Commission Thématique « Risques majeurs », Représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et Maire de Fontaine-Notre-Dame

Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme

Monsieur Olivier ANCELIN, Chambre d'agriculture de la Somme - Somea

Madame Stéphanie AMBROSINO, Chambre d'agriculture de l'Aisne (mission érosion)

Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais

Madame Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Madame Solène GAILLARD, Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Madame Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme, AMEVA

Etaient excusés :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau et Président de l'AMEVA

Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Madame Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie

Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie

Madame Maryline VERNET, FDAAPPMA 80

Madame Chantal LUCQ, Téréos

Monsieur Yves MACQUINGHEN, Picardie Nature

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion d'avril 2012
- ❷ Rappel sur les objectifs de la réunion
- ❸ Synthèse des orientations
- ❹ Présentation des fiches actions du PAGD
- ❺ Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique « Les SAGE → SAGE Haute-Somme »

Monsieur SIMEON, Président de la Commission « risques majeurs », remercie les membres de la Commission pour leur présence. La parole est ensuite laissée à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion d'avril 2012

Le compte-rendu de la réunion de commission d'avril 2012 est approuvé.

2. Objectifs de la réunion

Madame Leclaire rappelle que l'état des lieux et le diagnostic ont été validés en juin 2010. Les scénarios tendanciels ont été approuvés en décembre 2011. A partir de ces documents, ont été identifiés des enjeux, puis des orientations et des mesures pour chaque enjeu. Des actions ont ensuite pu être travaillées pour chaque enjeu, elles s'appuient également sur l'état des lieux, le diagnostic et les scénarios tendanciels du territoire du SAGE Haute Somme.

Le contenu du PAGD est rappelé : chaque orientation fait l'objet d'une fiche reprenant les objectifs de celle-ci, un rappel du diagnostic, les rappels du SDAGE, les rappels réglementaires, les mesures correspondantes et les actions du programme d'actions. Un document de travail reprenant les fiches de chaque orientation est remis aux participants.

Il comprend également des fiches actions reprenant les orientations de référence correspondantes, la description de l'action et ses moyens de mise en œuvre.

A noter la codification des fiches actions :

Exemple : Fiche action « 2-A1 »

3 → enjeu 3 (gestion des risques majeurs)

A → A pour action

1 → 1^e action de l'enjeu

3. Les fiches actions

En ce qui concerne l'échéancier repris dans la partie « mise en œuvre » de chaque fiche action, il est proposé d'ajouter le délai de réalisation pour respecter les objectifs.

Fiche 3-A1 : Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols

En ce qui concerne le secteur géographique concerné par cette action, monsieur Moroy indique qu'il est nécessaire d'avoir une carte d'enjeu, la cartographie est fondamentale pour être plus précis sur les secteurs concernés.

Monsieur Ancelin pense que cela concerne dans un premier temps les communes ayant sollicité Somea pour des coulées de boue, ainsi que les communes de l'Aisne ayant sollicité la mission érosion de la Chambre d'agriculture.

Madame Ambrosino remarque que les arrêtés catnat mis en parallèle avec l'aléa érosion des sols ne présentent pas toujours un lien direct.

Monsieur Ancelin rappelle également que dans le cadre des études menées par le projet Canal Seine-Nord Europe, une liste des communes ayant connu des phénomènes d'érosion a été réalisée.

Monsieur Moroy demande si l'aléa pente est bien pris en compte.

Madame Ambrosino indique que l'aléa pente est pris en compte dans l'aléa érosion des sols. Elle précise qu'il est important de laisser une certaine souplesse dans la délimitation des zones à enjeu pour que l'échelle puisse être adaptée aux sous-bassins.

Monsieur Moroy indique qu'il est important de dessiner les grandes unités hydrographiques. Il faudrait également superposer les intercommunalités car les futures décisions reviendront aux maîtrises d'ouvrages.

Monsieur Moroy estime que l'indicateur proposé n'est pas suffisant et qu'il faudrait l'étoffer.

En ce qui concerne l'objectif, monsieur Ancelin propose d'ajouter « apporter des solutions adaptées ». Monsieur Moroy propose qu'il y ait un objectif supérieur qui soit décliné en sous-objectifs ainsi « apporter des solutions adaptées » pourrait être un sous-objectif. Madame Leclaire indique qu'il semble compliqué de décliner les objectifs en sous-objectifs car cela ne pourra pas être reproductible dans toutes les fiches actions.

Madame Ambrosino n'est pas d'accord sur la « reconquête des milieux naturels » proposée dans la partie « contenu ». Elle propose que l'on parle plutôt de « qualité des eaux ». Elle propose de supprimer « les assolements coordonnés » car cela semble trop compliqué à mettre en place et à suivre. Monsieur Ancelin propose de conserver tout de même « assolement » mais d'inscrire « assolement répondant à la problématique du ruissellement ».

Madame Ambrosino propose d'ajouter « définir les modalités d'accord entre les collectivités, les propriétaires » dans la partie sur la méthode.

Les membres de la commission estiment que la fiche action ne laisse pas la possibilité à un agriculteur seul de faire des aménagements, d'être accompagné dans sa démarche, suivi dans la réalisation des travaux, ou encore que les aménagements soient financés. Ceci correspond en fait à une 2^e échelle de travail. Il est donc proposé de faire une deuxième fiche à l'échelle des exploitations agricoles. Pour cela, les possibilités de financement avec l'AEA doivent être vérifiées avant de réaliser la fiche.

Monsieur Ancelin indique qu'il faudrait que cela puisse être fait sous couvert d'un diagnostic extérieur. Il pourrait s'agir d'un travail en concertation avec les chambres d'agriculture, les exploitants agricoles et le syndicat mixte AMEVA par exemple.

Monsieur Siméon rappelle que l'agriculteur est le principal intéressé et qu'il est préférable de l'impliquer assez tôt dans la démarche.

Ainsi la fiche correspondante pourrait concerner des projets de plus petite ampleur. La maîtrise d'ouvrage serait portée par les exploitants agricoles ou propriétaires privés, sous couvert d'avoir un organisme qui établit les diagnostics.

En ce qui concerne les échéanciers des fiches actions, il est préférable de ne pas mettre de date antérieure à l'approbation du PAGD. En revanche, il est possible de rappeler les études « pilotes » réalisées.

Monsieur Moroy indique qu'il serait intéressant dans le budget de différencier l'animation des études en elles-mêmes. En ce qui concerne les travaux, Somea indique que le coût d'aménagement des sous-bassins est d'environ 250€ de travaux par hectare.

Madame Leclaire rappelle que deux études pilotes ont été lancées sur les territoires de 4C et de la CASQ. Monsieur Moroy précise que le syndicat mixte AMEVA reconnu en EPTB pourrait porter la maîtrise d'ouvrage des travaux de ces études.

Fiche 3-A2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité face aux risques

Monsieur Moroy rappelle que la notion de vulnérabilité est complexe. Cependant les documents d'urbanisme doivent en tenir compte. Les cartographies pourront donc servir au montage de ces documents d'urbanisme. Les cartographies pourraient être définies précisément et être annexées au PAGD.

Madame Ambrosino propose que les coulées de boue ne soient pas abordées dans cette fiche puisqu'elles font l'objet d'une fiche spécifique vue précédemment (3-A1). Madame Leclaire précise que dans ce cas, il s'agit bien de faire des diagnostics de vulnérabilité, tous les types de risques doivent donc être pris en compte.

Fiche 3-A3 : Créer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage

Madame Ambrosino propose que les biocorridors soient supprimés du contexte puisque l'objectif de la fiche est la lutte contre l'érosion et que l'enjeu concerne les risques majeurs.

Monsieur Moroy propose d'inscrire « éviter la disparition des éléments fixes du paysage qui ont un intérêt dans la lutte contre l'érosion des sols ».

Madame Leclaire précise que ces éléments fixes du paysage ont également un rôle écologique à jouer qu'il ne faut pas négliger.

Monsieur Moroy propose qu'une fiche action « sœur » du même type soit ajoutée dans l'enjeu « gestion et protection des milieux naturels » reprenant la préservation des éléments fixes du paysage mais plutôt centrée sur l'aspect biocorridors/biodiversité.

Madame Ambrosino propose pour l'objectif d'inscrire « appuyer à la création d'éléments fixes du paysage » plutôt que « créer de nouveaux éléments fixes du paysage ».

Monsieur Moroy indique qu'il ne pourra pas y avoir de règle sur le maintien des éléments fixes du paysage, seul le PAGD pourra protéger ces éléments.

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, madame Leclaire précise qu'elle n'a toujours pas obtenu de données reprenant l'état d'avancement des documents d'urbanisme des communes du SAGE.

Monsieur Moroy indique que la DDTM possède un tableau mis à jour régulièrement avec l'ensemble des documents d'urbanisme réalisés. Après mise en page, ce tableau devrait être fourni à l'animatrice du SAGE.

Madame Leclaire indique que si le SAGE disposait de ces données, une cartographie pourrait être faite. La couche de données pourrait être superposée aux risques et des priorités de réalisation pourraient éventuellement être définies.

Fiche 3-A4 : Mobiliser les collectivités pour la mise en place des zonages des eaux pluviales

Monsieur Ancelin indique qu'il faut définir des territoires prioritaires car les coûts peuvent vite augmenter.

Monsieur Moroy précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire sans délai donc le coût n'est pas important. En ce qui concerne les eaux usées, les zonages d'assainissement ont été réalisés. Pour les eaux pluviales, les zonages ne sont que rarement élaborés ou ne comprennent que peu d'éléments.

Monsieur Simeon rappelle que l'AEAP est favorable à toute action allant dans le sens du traitement et de la prise en compte des eaux pluviales.

Monsieur Moroy pense que pour réaliser ces zonages, des moyens humains pourraient être mutualisés et des conventions pourraient être passées entre les EPCI.

Monsieur Moroy propose que les Zonages d'assainissement pluvial soient basculés dans l'enjeu sur la protection des milieux naturels qui semble plus adapté.

Les membres de la Commission approuvent cette proposition.

Fiche 3-A5 : Mettre en place une gestion concertée des ouvrages

Monsieur Moroy indique qu'il faut ajouter les particuliers dans les personnes touchées.

L'automatisation des vannages est également à prendre en compte.

Fiche 3-A6 : Mobiliser les collectivités à la réalisation de leur PCS

Il est proposé de supprimer l'orientation de référence 3B par rapport à la vulnérabilité qui semble trop éloignée.

Les membres de la Commission indiquent également qu'il faut bien réorienter la fiche action et notamment son objectif afin de rester dans la DCE. Il faut l'orienter sur l'objectif « eau » de façon plus globale.

Si on la recadre dans le PPRi par exemple, cette fiche action peut être conservée, mais il est nécessaire de recadrer le contexte et les objectifs.

Les modifications proposées seront envoyées à l'ensemble des membres de la Commission avant les prochaines réunions de Commissions Thématiques qui auront lieu au premier semestre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SIMEON remercie les participants et lève la séance à 12h30.